

COMMUNE DE SAINT-SEVERIN - 16390

PROCES-VERBAL

Réunion du conseil municipal du 10 FEVRIER 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, LE DIX DU MOIS de FEVRIER à 19 H. le Conseil Municipal de SAINT-SEVERIN s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain RIVIERE, Maire.

Etaient présents : M. Mmes RIVIERE Alain – BENOIT Patrick – DESAGE Sébastien - FOURRE-GALLURET Karine - GALLÈS Patrick – GENDRON Teddy - MARCADIER Christian - MEAR Emmanuel - MERCIER Bruno - MOREAU Jean-Clément – MORGAN Andréa - PLANTIVERT Marie-Edith - SOCHARD Jacky - SIMONET Sylvette - TELEMAQUE Marie-Claude.

A été élu Secrétaire de séance : FOURRE-GALLURET Karine

Date de convocation : 04/02/2016

Nombre total de conseillers : 15

Nombre de membres présents : 15

Majorité absolue : 8

Validation du procès-verbal de la réunion du 13 janvier 2016

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a augmenté de 50 € la location du hangar à Mme EN qui représente des frais liés aux consommations d'électricité et d'eau. Aucune autre remarque n'étant formulée, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 13 janvier 2016.

Contrat assurance groupe / risques statutaires avec le Centre de Gestion 16

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la lettre de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente en date du 20 janvier 2016 l'informant que le Centre va procéder à une mise en concurrence pour la souscription, à compter du 01/01/2017, de nouveaux contrats d'assurance pour les collectivités et établissements publics du département les garantissant contre les risques financiers découlant de leur obligation de verser des prestations à leurs agents en cas d'accident de service, maladie, maternité, invalidité, décès.

L'un des contrats concerne les agents affiliés à la CNRACL dès lors que le nombre n'excède pas 30 et l'autre, les agents affiliés à l'IRCANTEC.

Monsieur le Président du Centre de Gestion nous propose, si nous souhaitons adhérer à ces nouveaux contrats, de prendre une délibération l'autorisant à effectuer la procédure de mise en concurrence et à signer les futurs contrats en notre nom.

Monsieur le Maire précise que cette délibération ne constitue pas un engagement définitif, la collectivité ayant toujours la possibilité de ne pas signer le certificat d'adhésion à ces contrats, ou à l'un d'eux, si les conditions obtenues par le Centre de Gestion, à l'issue de la consultation, n'étaient pas jugées satisfaisantes.

Monsieur le Maire informe le Conseil que la gestion de ces contrats est assurée par le Centre qui nous facturera directement les frais correspondants.

Ceux-ci s'élèveront à 0.36% de la masse salariale des agents affiliés à la CNRACL et à 0.06% de la masse salariale des agents affiliés à l'IRCANTEC.

Il précise que les frais de gestion payés au titre de chacun de ces contrats ne pourront être inférieurs à 10€ par an.

Les pourcentages ci-dessus s'appliqueront à la masse salariale des agents concernés et sur laquelle sera assise la prime d'assurance versée par la commune au courtier.

La masse salariale sera constituée du traitement brut indiciaire annuel, mais également de tout autre élément de rémunération et des charges patronales que la commune aura choisi d'assurer.

Monsieur le Maire soumet aux membres présents les deux projets de conventions relatives à la facturation de ces frais, lesquelles devront être signées, soit toutes les deux, soit l'une d'entre elles, avec le Centre de Gestion, selon que la commune adhèrera aux deux contrats de groupe ou à l'un d'eux.

Monsieur le Maire demande au Conseil :

- D'habiliter le Centre de Gestion à effectuer la procédure de mise en concurrence et à souscrire, pour le compte de Saint-Séverin, des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée ;
- De l'habiliter à signer le certificat d'adhésion à ces contrats
- De l'autoriser à signer les conventions relatives à la facturation des frais de gestion de ces deux contrats d'assurance dont les projets sont annexés à la présente délibération.

La commune aura toutefois la possibilité, à l'issue de la consultation, de ne s'engager que sur un seul contrat, voire sur aucun.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité:

Décide de ne pas adhérer aux contrats assurance groupe et risques statutaires proposés par le Centre de Gestion.

Service santé et prévention des risques professionnels du CDG de la FPT de la Charente

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'arrivée à terme de la convention qui avait été signée avec le Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente, pour pouvoir bénéficier de sa prestation « **santé et prévention des risques professionnels** » et qu'il convient, pour continuer à utiliser ce dispositif, de délibérer à nouveau sur le principe du recours à ce service.

M. le Maire expose le contenu de deux documents joints par le Centre de Gestion :

- La charte qui définit les missions et les modalités d'exercice de ce service ;
- La convention intitulée « Convention relative à la santé et à la prévention des risques professionnels ».

Il demande à l'organe délibérant l'autorisation de signer la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De bénéficier de la prestation « **santé et prévention des risques professionnels** » du Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente ;
- D'autoriser M. le Maire à signer avec le Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente la convention dont le contenu a été exposé et tout acte en découlant ;
- D'inscrire au budget et de mettre en recouvrement les sommes dues au Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente en application de ladite convention.

Aide à l'école de Juignac pour un séjour découverte du milieu montagnard à St Lary

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil une demande de l'école de Juignac pour aider à financer une classe de découverte du milieu montagnard à St Lary, car 2 enfants de la commune sont scolarisés dans cette école.

M. le Maire rappelle que la commune participe à hauteur de 60 € / enfant lorsque les classes du RPI St-Séverin-Pillac partent en classe découverte et participe aux séjours culturels, linguistiques ou sportifs pour les enfants scolarisés dans un collège ou un établissement spécialisé tel que MFR, CIFOP ... jusqu'au niveau classe de 3^{ème} 40 € / enfant.

M. le Maire demande au conseil son avis.

Le conseil municipal, après un vote à main levée, décide, à la majorité (8 pour, 6 contre et 1 abstention) de verser une participation de 40 € / enfant soit 2X40€ = 80 €.

La dépense sera mandatée au compte 6251 et le versement effectué directement auprès de la Coop scolaire de l'école primaire de Juignac.

Amortissement du nouveau car de transport scolaire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer la durée d'amortissement du nouveau car de transport scolaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'amortir ce matériel de façon linéaire, sans prorata, sur 15 ans. Acheté pour la somme de 76 740 €, son amortissement annuel sera donc de 5 116 € à compter de l'exercice 2017.

Fixation prix poubelles nouvelle commande

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs personnes de la commune se sont manifestées pour passer commande de poubelles réglementaires car elles ont manqué la précédente commande.

Une nouvelle information a été insérée dans le bulletin communal n° 24.

Monsieur le Maire charge le secrétariat de contacter le fournisseur pour passer commande fin février. Il indique que le tarif fournisseur ne sera certainement pas le même que pour la précédente campagne mais souhaite, néanmoins, les proposer aux administrés aux mêmes prix c'est-à-dire 15 € pour une de 120 L et 21 € pour une de 240 L, précisant que la collectivité prendra la différence à sa charge.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de garder les mêmes tarifs de facturation aux administrés soit 15 € pour une poubelle de 120 L et 21 € pour une poubelle de 240 L.

Présentation de l'avant-projet de la maison Loisirs Nature au Colombier

M. le Maire présente les plans fournis par l'architecte M. Haller en charge du projet de la maison loisirs nature au Colombier.

Ce sera un bâtiment de plain-pied. Il faudra prévoir de mettre une salle d'eau et un seul WC. L'architecte propose une grande terrasse mais qui d'après certains élus n'est pas nécessaire.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à revoir certains points évoqués ci-dessus avec M. Haller et ensuite de déposer le permis de construire et de déposer les dossiers de demande de subventions relatives à ce projet.

Subventions aux associations

M. GALLÈS a rappelé les conditions de versement des subventions.

Patrick GALLÈS rappelle qu'il avait organisé une réunion le 15 janvier dernier afin d'expliquer aux présidents et trésoriers d'associations que la subvention de la commune servait à équilibrer le budget de l'association. Malheureusement, certaines associations n'étaient pas représentées et peu de trésoriers étaient présents.

En étudiant les demandes de subventions pour 2016, peu d'associations ont présenté un budget prévisionnel équilibré, les recettes étant souvent plus élevées que les dépenses.

Patrick GALLÈS propose d'étudier les demandes et d'envoyer un courrier à but pédagogique aux présidents d'association afin de leur expliquer l'équilibre d'un budget.

Certains élus font remarquer que des associations demandent une subvention alors qu'ils ont de l'argent placé sur des comptes et proposent dans ce cas de ne pas leur verser de subvention.

Les associations qui ne donneront pas les justificatifs suffisant pour expliquer leur besoin de subvention ne pourront pas en bénéficier.

L'attribution des subventions sera votée lors du vote du budget le 11 mars 2016.

Echange de locaux au cabinet médical

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Natacha DESAGE d'échange de local au cabinet médical avec le GCSMS. En effet Mme DESAGE a vu son activité de relaxologie/réflexologie se développer et le local qu'elle occupe actuellement, d'une superficie de 15,85 m², est trop petit.

Le GCSMS, quant à lui, a un local d'une superficie de 35,55 m² et est occupé seulement 20 h par semaine.

M. le Maire demande son avis au Conseil Municipal. Ce dernier n'émet pas d'objection. Le changement interviendra au 1^{er} mars 2016 et les nouveaux loyers seront les suivants :

- GCSMS 163 € : 100 € de loyer, 25 € de charge (électricité) et 38 € pour la location du matériel qui appartient à la commune
- Natacha DESAGE : 190 € de loyer

Deux nouvelles conventions seront prochainement signées avec le GCSMS et Mme DESAGE.

Contrôle de la chambre régionale des comptes exercices 2010 et 2011

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les finances de la commune exercices 2010 et 2011 vont être inspectées. Un rapport final avec des remarques sera fourni à l'issu du contrôle.

M. le Maire précise que ce sont le comptable du Trésor Public et lui-même qui seront sollicités pour d'éventuelles questions.

Compte rendu du conseil d'école du 09/02/2016

M. le Maire et Patrick GALLÈS ont assisté au conseil d'école du 09 février. Les effectifs sont positifs 92 élèves et 92 enfants prévus à la rentrée septembre 2016. Une réorganisation des classes est prévue à la rentrée de septembre 2016 comme suit :

- Maternelle de la toute petite à la moyenne section : 25
- Grande section et CP : 22
- CP-CE-CE2 : 18
- CE-CM1-CM2 : 28

Le 4 février dernier, M. le Maire et Patrick GALLÈS ont assisté à une réunion en présence du directeur des services académiques. L'inspecteur académique du numérique souhaite que toutes les écoles soient équipées de tablettes numériques mais ce n'est pas évident dans nos petites écoles et il faut une très bonne connexion internet, ce qui n'est pas toujours le cas. L'éducation Nationale, le Département de la Charente et l'association des maires de Charente souhaitent mettre en place un protocole de ruralité : inciter les écoles à se regrouper, pour mettre fin aux classe isolées et leur permettre d'avoir plus de flexibilité.

M. le Maire présente un document sur les écoles de la CDC Tude et Dronne : 35 classes gérées, 747 élèves et 67 personnes physiques travaillent dans les écoles.

Affaire au Tard réserve d'eau

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la demande de M. COGGER habitant Le Tard qui demande à ce que son voisin ne bouche pas son petit étang artificiel qui serait une perte grave pour l'environnement de détruire une ressource pour la faune et un agrément visuel.

M. le Maire précise que cette retenue d'eau ne retient plus l'eau et que le propriétaire souhaite le combler avec de la terre pour le remettre dans son état d'origine.
La commune n'est de toute façon pas concernée puisque l'étang est situé sur le domaine privé.

Données fiscales des communes de la Communauté de Communes Tude et Dronne

M. le Maire présente un document envoyé par Mme BEAUVAL, trésorière, sur les données fiscales des communes de la CDC Tude et Dronne. La commune de Saint-Séverin a des taux inférieurs à la moyenne.

Compte rendu des réunions de syndicats

Christian MARCADIER a assisté à une réunion du SIAH bassins Tude et Dronne : le bureau a été renouvelé et une nouvelle commune Coutras a adhéré au syndicat. M. BONIFACE a été élu Président.

Informations diverses

Invitations :

- Inauguration du local du ping-pong à la salle des fêtes le mercredi 17 février à partir de 17 h 30.
- Assemblée générale du 3^{ème} âge le samedi 12 mars : apéritif à 12h.

Recensement des locaux professionnels vacants par la CDC Tude et Dronne :

La commission développement économique de la CDC Tude et Dronne a demandé au Maire de chaque commune de recenser les locaux professionnels vacants.

Sur la commune, 7 locaux :

- Hôtel de la paix
- Chambon
- Boucherie anciennement Charenton
- La Poste
- Crédit Agricole
- Boucherie anciennement Thibaud
- Ancienne pharmacie Bureau

Elagage au lamier

L'élagage au lamier évoqué lors de la précédente réunion a été effectué par l'entreprise Dupuy et fils, 20,42 h de travail pour un coût de 1 960.32 € TTC. Le service technique a pu récupérer 8 m³ de bois mis à la disposition des associations pour leurs manifestations.

Intempérie, vent

- M. FONCHAIN : la cave est encore inondée. M. le Maire s'est rendu sur place ce jour, c'est un problème d'infiltration, l'eau remonte. Un rendez-vous avec un cabinet d'expertise est fixé au jeudi 18 février à 10h.
- M. LAFRAIE, accompagné d'un agent technique, fera le tour de la commune à chaque forte pluie pour voir où il y a besoin de faire des saignées pour évacuer les eaux pluviales.
- Chez M. et Mme FOGDEN, un arbre du voisin est tombé dans leur jardin. Ce sont des personnes âgées, M. le Maire va demander au personnel technique d'aller le couper. M. le Maire va contacter le voisin M. THEVENIN afin qu'il fasse couper les arbres qui menacent de tomber sur la propriété de M. et Mme FOGDEN.
- Coupure d'électricité dans la nuit du dimanche 7 au lundi 8 février suite au détachement d'un isolateur sur un poteau électrique.

- Mardi 09 février : la berge du canal de l'Epine s'est effondrée sur 50 m, entraînant la barrière de sécurité ainsi qu'une partie du goudron. M. LE MERCIER Jean-Pierre est intervenu avec une pelleteuse pour relever le mur de soutènement du canal qui s'est ouvert. Un arrêté de voirie pour route barrée a été fait.
Les glissières de sécurité ont pu être enlevées et récupérées par Teddy GENDRON.
Une déclaration à l'assurance a été faite.
L'entreprise SNGC qui avait installé les glissières de sécurité sera contactée pour réinstaller les barrières quand tout sera remis en état.
En attendant Teddy GENDRON a installé des barrières en bois pour sécuriser le site.

BUDGET COMMUNE : OUVERTURE DE CREDITS AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Préalablement au vote du budget primitif 2016, la commune de ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2015.

Afin de pouvoir régler la facture de l'entreprise LE MERCIER, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater la dépense en faisant une ouverture de crédit.

Le Conseil Municipal accepte et autorise le Maire à mandater la dépense d'investissement en ouvrant les crédits suivants : **opération 305, compte 21538, 5 300 €.**

- Mercredi 10 février : un peuplier est tombé sur un fil électrique au niveau du village Chez Julien privant ainsi d'électricité tout le village.

Remerciement

M. le Maire remercie Stéphanie FAVRAIS pour avoir terminé le BIS dans les délais. La distribution a été un peu tardive en raison du retard chez l'imprimeur. Les employés communaux ont fait la distribution.

Stéphanie FAVRAIS est en train de rafraîchir le site internet aidée de Dirk Over de Linden.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée close à 21 h.